

RAPPORT D'ACTIVITES 2019



**Présenté en Conseil Communautaire
de la Communauté du Perche & Haut Vendômois**

Lundi 14 Décembre 2020

Préambule

Article L.5211-39 du CGCT, modifié par la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 –art. 34

Le président de l’Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l’activité de l’établissement et l’utilisation des crédits engagés dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l’organe délibérant de l’établissement. Ce rapport fait l’objet d’une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l’organe délibérant de l’EPCI peuvent être entendus, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l’activité de l’EPCI.

Présentation

La Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) est constituée de 23 Communes :

- BOUFFRY
- BREVAINVILLE
- BUSLOUP
- LA CHAPELLE-ENCHERIE
- LA CHAPELLE-VICOMTESSE
- CHAUVIGNY-DU-PERCHE
- DROUE
- FONTAINE-RAOUL
- LA FONTENELLE
- FRETEVAL
- LIGNIERES
- LISLE
- MOISY
- MOREE
- OUZOUER-LE-DOYEN
- PEZOU
- LE POISLAY
- RENAY
- ROMILLY-DU-PERCHE
- RUAN-SUR-EGVONNE
- SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE
- SAINT-JEAN FROIDMENTEL
- VILLEBOUT

La population INSEE est de 9 213 habitants (2016).

La population DGF est de 10 426 habitants (2018).

Rencontres périodiques du Bureau et du Conseil Communautaire

Le Bureau de la Communauté du Perche & Haut Vendômois est composé de 23 délégués communautaires représentant chacune des communes membres de la CPHV. Les réunions du Bureau se tiennent régulièrement au siège social de la CPHV à FRETEVAL.

Le Conseil communautaire se réunit alternativement à MOREE ou à DROUE. Il est composé de 45 délégués communautaires titulaires et d'1 délégué suppléant, chaque commune étant représentée par 2 délégués titulaires, à l'exception de la commune de RUAN-SUR-EGVONNE (un délégué titulaire et un délégué suppléant).

BUREAUX	CONSEILS COMMUNAUTAIRES
24 Janvier 2019	28 Janvier 2019
	7 Mars 2019
	1 ^{er} Avril 2019
8 Avril 2019	15 Avril 2019
	7 Juin 2019
8 Juillet 2019	15 Juillet 2019
	23 Septembre 2019
	8 Octobre 2019
21 Octobre 2019	28 Octobre 2019
2 Décembre 2019	9 Décembre 2019

Personnel communautaire

Les services intercommunaux, comprennent 12 agents (non compris les mises à disposition) au 31 décembre 2019.

Ces agents sont répartis comme suit :

- 5 agents administratifs au siège social à FRETEVAL ;
- 1 agent en charge du tourisme, à l'Office de Tourisme Intercommunal à FRETEVAL pendant la saison touristique (mai à octobre), et au siège social le reste de l'année ;
- 2 agents à la Médiathèque du Perche & Haut Vendômois à FRETEVAL ;
- 1 agent à la Bibliothèque du Perche & Haut Vendômois à DROUE ;
- 1 agent à l'Ecole de Musique à FRETEVAL ;
- 1 agent technique affecté à l'entretien du complexe sportif à MOREE et des autres sites communautaires ;
- 1 agent technique en charge de l'entretien de l'ensemble des équipements CPHV ;
- Mise à disposition régulière d'agents techniques par la commune de DROUE.

Communication : Actu Com'

Deux numéros – soit un de moins que les deux années précédentes – de la lettre d'information intercommunale Actu Comm' ont été édités en janvier et mai 2019.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Deux aides économiques ont été attribuées par la CPHV en 2019 :

- installation d'une station carburant à Droué : subvention de 29 222,00 € versée à la société MTA. La station, située en centre-bourg, est en fonctionnement depuis le mois de juillet 2019. A noter également que la CPHV a vendu à la SARL MTA la parcelle où est implantée ce projet pour un prix d'1 € / m² soit 5 512,00 €, TVA en sus.
- aménagement d'un laboratoire traiteur au commerce d'alimentation à Fréteval : subvention de 10 000,00 € versée à la société SARL FLAVIANDE.

ACTIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

- Un local consacré au pôle de Fréteval de l'Ecole de Musique du Perche & Haut Vendômois est en cours d'aménagement et ouvrira ses portes au public à compter de janvier 2020. Les travaux, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Agence d'Architecture Bour-Esquisse, consistent en la réalisation de deux salles dans un bâtiment situé Place Pierre Genevée, contigu à la Médiathèque La Fonderie. La salle du rez-de-chaussée accueillera les cours d'apprentissage des instruments alors que celle de l'étage servira aux cours de solfège. Le montant des travaux est estimé à environ 200 000,00 € HT.
- Le nombre d'inscrits à l'école de musique s'est élevé à 127 pour la saison 2019/2020 (122 pour la saison précédente). La CPHV a versé une subvention de 30 000,00 € à l'association MUSIKAFON afin d'assurer une partie des cours de musique.
- La Médiathèque La Fonderie, basée à Fréteval, continue d'attirer de plus en plus d'usagers avec une remarquable progression. En 2019, 134 usagers se sont inscrits pour la première fois, sur les 550 adhérents que compte actuellement la Médiathèque.
- La Bibliothèque de Droué voit également son activité progresser avec 150 adhérents actifs en 2019, soit 16 adhérents de plus par rapport à 2018.

TOURISME

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

- L'OTIPHV participe désormais à un comité d'itinéraires consacré à la « Vallée du Loir à Vélo » correspondant à un territoire s'étendant d'Illiers-Combray (Eure-et-Loir) à Angers (Maine-et-Loire).
- L'année 2019 a été riche en événements organisés par l'OTIPHV, avec la participation de la Médiathèque La Fonderie sur certains d'entre eux. En voici un récapitulatif :

2019					
Mars	Avril	Mai	Juin	Septembre	Octobre
Dimanche 17 mars Festillésime Pezou	Mercredi 10 avril - 14h30 Atelier "Bâtisseurs de Nichoirs" avec Perche Nature Fréteval (partenariat médiathèque)	Samedi 18 mai Sur les traces de l'Histoire Balade accompagnée Bouffry (partenariat médiathèque)	1er ou 02 juin Sur les traces de l'Histoire Conférence Camp de Bellande Villebout	Samedi 28 septembre Festillésime Bouffry	Samedi 05 octobre Sur les traces de l'Histoire Contes sur le Chemin de César Le Poislay (partenariat médiathèque)
40 personnes	25 personnes 9 sur liste d'attente	REPORTÉE PUIS ANNULÉE	Samedi (toute la journée) : 185 Dimanche (matin) : 70 = 255 personnes	35 personnes	23 personnes
	Mercredi 17 avril - 14h30 Atelier "Découverte ornithologique, dans le monde des oiseaux" Fréteval (partenariat médiathèque)				
	29 personnes				

- Randonnée Pédestre 29 mars : 475 marcheurs
- Echappées à Vélo : 40 cyclistes ; 350 visiteurs
- Bol d'R : - 19 juillet : 200 personnes
- 26 juillet : annulé pour raison météorologique

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) s'est poursuivie, avec un arrêt voté en conseil communautaire le 1^{er} avril 2019. L'Etat par l'intermédiaire du Préfet de Loir-et-Cher et la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) ont tous les deux émis un avis défavorable sur le projet de PLUi présenté, considérant notamment celui-ci comme trop ambitieux au niveau du développement démographique et vis-à-vis de la consommation d'espace. Les élus des 23 communes ont donc travaillé sur une reprise du projet de PLUi, avec pour objectifs un deuxième arrêt au cours du 1^{er} trimestre 2020 et une approbation définitive du document d'ici la fin d'année 2020.

ECOMOBILITE

Une étude de faisabilité a été mandatée auprès du cabinet VIATEC – 41100 VENDOME sur la création de voies d'écomobilité sur le territoire intercommunal, pouvant concerner l'aménagement de pistes cyclables et/ou la mise en place d'espaces de covoiturage.

CONTRAT TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Contrat Transition Ecologique regroupe la CPHV, le Syndicat Mixte du Pays Vendômois, la CA Territoires vendômois et la CC Collines du Perche. Ce contrat définit le cadre de partenariat et les modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique du territoire autour de projets concertés.

La mise en application du Contrat Transition Ecologique sera confiée à un comité de pilotage coprésidé par le Préfet du Département de Loir-et-Cher ou son représentant et par le Président du Pays Vendômois ou son représentant.

Le projet de réalisation d'une voie d'écomobilité sur le territoire de la Communauté du Perche & Haut Vendômois figure au contrat.

LABEL « TERRITOIRES D'INDUSTRIE »

Le plan « Territoires d'Industries » vise à soutenir la formation des salariés, l'innovation et l'attractivité de ces territoires à vocation industrielle. Il précise que la vallée du Loir (Châteaudun/Vendôme) est un des 124 territoires identifiés pour bénéficier de ce plan.

L'Etat propose dans ce cadre un large éventail de politiques publiques au service de leur développement industriel. Les leviers sur lesquels agir pour intervenir efficacement en faveur de leur essor concernent :

- les ressources humaines : des formations spécifiques seront mises en place pour répondre aux besoins de compétences des entreprises ...
- l'innovation : accès prioritaire des entreprises à des diagnostics « industrie du futur », mobilisation des dispositifs « plan investissement d'avenir » et « territoires d'innovation » ...
- l'attractivité du territoire : accès facilité au très haut débit numérique, disponibilité foncière et solutions immobilières avec l'appui de la Caisse des dépôts et des collectivités locales, renforcement des transports existants, présence accrue du territoire à l'export avec le soutien de Business France ...
- La simplification administrative : expérimentation de dérogation administrative dans les domaines notamment de l'urbanisme pour alléger les contraintes, mise en œuvre du « rescrit environnemental » et du « certificat de projet » ...

Le soutien de l'Etat fera l'objet d'une contractualisation pour chaque territoire d'industrie, sous le pilotage des maires, présidents d'intercommunalités et industriels locaux. Ces derniers devront identifier une série de projets structurants dans le cadre d'une feuille de route qui donnera lieu à contractualisation avec l'Etat. Au niveau régional, chaque conseil régional assurera le pilotage contractuel de l'ensemble des territoires en lien avec les services déconcentrés de l'Etat et les opérateurs.

ENVIRONNEMENT

Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations

La CPHV est compétente sur la GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018, et une première intervention a été rendue nécessaire suite à la dégradation de l'ouvrage hydraulique situé au lieu-dit de Courcelles à Fréteval. En effet, les câbles soutenant l'ouvrage sont usés et doivent être remplacés. Ces travaux conséquents ont commencé en décembre 2019 et se poursuivront jusqu'en 2020.

ORDURES MENAGERES

Comme chaque année, la CPHV a procédé au vote des taux de TEOM à appliquer sur son territoire.

VALDEM – taux TEOM 2019

	Bases prévisionnelles	Taux TEOM	Produit attendu
Zone unique	4 144 453	11,73 %	486 144,33

SICTOM de CHATEAUDUN – taux TEOM 2019

Commune	Bases d'imposition	Taux TEOM	Produit attendu
BREVAINVILLE	150 203	12,83 %	19 271,04
FONTAINE-RAOUL	225 135	10,59 %	23 841,79
OUZOUER-LE-DOYEN	142 588	19,32 %	27 548,00
VILLEBOUT	108 879	14,32 %	15 591,47
Total	626 805		86 252,30

SICTOM de MONTOIRE – LA CHATRE – Modalités calcul taux TEOM 2019

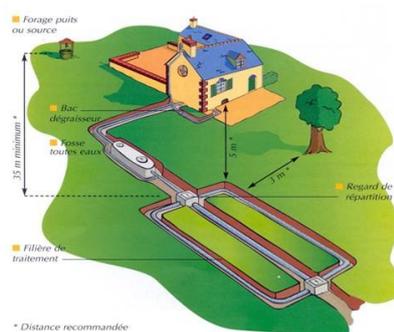
	Bases d'imposition	Taux TEOM	Produit attendu
Zone intercommunale de perception unique	1 534 460	11,28 %	173 087,08

A noter que le SICTOM de MONTOIRE – LA CHARTRE a décidé en 2019 de fusionner avec le SMIRGEOMES (qui regroupe des communes de l'Est de la Sarthe autour de Saint Calais) pour former un nouveau syndicat de gestion des ordures ménagères, le SYVALORM Loir-et-Sarthe. Cette fusion sera effective au 1^{er} janvier 2020 et concerne les communes de la CPHV membres du SICTOM de MONTOIRE – LA CHARTRE : BOUFFRY, LA CHAPELLE-VICOMTESSE, CHAUVIGNY-DU-PERCHE, DROUE, LA FONTENELLE, LE POISLAY, RUAN-SUR-EGVONNE.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le bilan de l'opération groupée de réhabilitations des installations d'assainissement non collectif, démarrée en 2015, a été effectué. Au 9 décembre 2019, ce sont 89 installations qui ont été réhabilitées avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) soit environ 35 % des installations qui étaient potentiellement éligibles. Le montant global des travaux effectués par les usagers est de 854 736,85 € TTC et les aides versées par l'AELB représentent une somme de 447 674,80 € TTC.

Par ailleurs, l'AELB a informé la CPHV que les contrôles de conception et de réhabilitation (effectués lors d'une création ou une réhabilitation) ne sont plus éligibles à une aide financière, ce qui impacte le montant des redevances facturées aux usagers.



ENTRETIEN DES RESEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le contrat de maintenance, de dépannage et d'entretien de l'éclairage public est estimé à 27 064,80 €, montant stable sur les deux dernières années.

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Trois immeubles appartenant à la Communauté du Perche & Haut Vendômois sont disponibles à la location auprès de particuliers. Après des départs et arrivées de locataires en cours d'année, l'occupation des logements est la même que fin 2018 : 2 logements sur 4 sont occupés à l'ancienne gare de PEZOU, et l'intégralité des logements à LA FONTENELLE et MOISY sont loués.

LOGEMENTS A OUZOUEUR-LE-DOYEN

La CPHV a sollicité l'association SOLIHA afin qu'elle puisse assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité financière d'un projet de réalisation de trois logements locatifs dans l'ancien presbytère de la commune d'Ouzouer-le-Doyen.

PARTENARIAT AVEC L'ADIL

Une nouvelle convention de partenariat a été conclue avec l'ADIL pour le maintien des permanences mensuelles à Droué et Fréteval organisées depuis 2017.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A FRETEVAL

Suite à un incident d'une extrême gravité ayant entraîné l'hospitalisation de deux personnes, l'aire d'accueil des gens du voyage a été fermée du 19 avril au 19 août 2019. Cette fermeture était nécessaire dans le cadre de la prévention des risques de troubles à l'ordre public, et suite à l'absence d'éléments résultant de l'enquête des services de la Gendarmerie sur les faits survenus.

Enfin la CPHV a émis en 2019 un avis défavorable au projet de Schéma Départemental révisé des gens du voyage, demandant une meilleure prise en compte des enfants scolarisés issus de cette communauté et une plus forte implication financière de l'Etat sur cette question.

L'entreprise VESTA est le prestataire en charge de la gestion de l'aire depuis 2018 pour un coût annuel de 31 248,00 € TTC.

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

- Suite à une étude de faisabilité, la CPHV a décidé d'aménager une chaufferie bois qui alimentera l'Espace Socio-Culturel et la Halle des Sports à Droué. La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par le cabinet CEBI 45 – 45000 ORLEANS.
- Le Département du Loir-et-Cher a sollicité une participation financière de la Communauté du Perche & Haut Vendômois à l'aménagement d'un plateau sportif à Morée dont le coût est estimé à 80 000,00 €. La CPHV contribuera au financement pour 50 % du coût de l'opération, avec un plafond de subvention fixé à 40 000,00 €. Il rappelle que ce plateau sportif s'inscrit dans le cadre du maillage du territoire communautaire par ce type d'équipements, comprenant les plateaux de Droué, Fréteval, Moisy, Ouzouer-le-Doyen, Pezou et Saint-Hilaire la Gravelle.